



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 12 janvier 2018

18-001

Séance 2018 – 1 – Délibération n° 1

L'an deux mille dix-huit, le **12 janvier** à 10 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 3 janvier 2018, s'est réuni au siège de VALCOR à Concarneau, sous la présidence de Monsieur Xavier JODOCIUS, Vice-Président de VALCOR.

Etaient présents : 3 / 32

TUPIN Hugues, MARTIN Gérard, LE BARON René, JODOCIUS Xavier.

Etaient excusés : Jacques FRANÇOIS, GUERNALEC Michel, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean.

Secrétaire de séance : LE BARON René est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 7.1	ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 POUR LES ACTIVITES « INCINERATION » & « DECHETERIES »
---------------------------	---

Après avoir rappelé que :

- lors du Comité syndical du 20 décembre 2017, la délibération autorisant le Président à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2018 pour les activités « INCINERATION » et « DECHETERIES » a été omise,
- le quorum n'était pas atteint lors du comité syndical du 2 janvier 2018, légalement convoqué le 26 décembre 2017,

le président expose :

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du CG CT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

18-001

Séance 2018 – 1 – Délibération n° 1

1.1. Budget incinération

	<i>Investissement-Dépenses</i>	BP + DM 2017	Autorisation d'engagement avant le vote du B.P. 2018
20	Immobilisations incorporelles	46 600 €	11 650 €
21	Immobilisations corporelles	475 762 €	118 940 €
23	Immobilisations en cours	25 000 €	6 250 €

Il convient d'autoriser le Président à engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018 « **Incineration** ».

1.2. Budget déchèteries

	<i>Investissement-Dépenses</i>	BP + DM 2017	Autorisation d'engagement avant le vote du B.P. 2018
20	Immobilisations incorporelles	110 000 €	27 500 €
21	Immobilisations corporelles	88 858 €	22 214 €
23	Immobilisations en cours	709 069 €	177 267 €

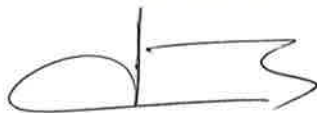
Il convient d'autoriser le Président à engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018 « **déchèteries** ».

Après en avoir délibéré,

Les délégués autorisent à l'unanimité le Président à :

- *Engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018 « Incinération ».*
- *Engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018 « déchèteries ».*

Le Vice-Président de VALCOR



Xavier JODOCIUS

Publié et affiché le : **12 JAN. 2018**

Transmis à la Préfecture le : **12 JAN. 2018**

